

# Bon sang, mais pourquoi travailler encore plus ?



**Les négociations sur un « Grand accord social » à l'AFP tournent en rond : la direction veut toujours augmenter le temps de travail, mais peine à préciser son projet et à présenter des arguments convaincants. SUD fait le point.**

Le temps et les rythmes de travail, les congés et les RTT dont bénéficient actuellement les salariés de l'AFP sous contrat français, reposent sur des accords signés au début des années 2000. Rien n'a changé depuis 15 ans au niveau des règles internes, tandis que le cadre législatif a fortement évolué : le nombre d'années de travail nécessaires pour bénéficier d'une retraite à taux plein n'a cessé d'augmenter, sous l'effet des contre-réformes de Balladur (1993), Fillon (2003) et Ayrault (2013). **Le travailler plus est déjà devenu réalité.**

Dans les faits, un autre changement important est également intervenu à l'AFP : l'intensité du travail a fortement augmenté, notamment dans la rédaction. Le nombre de journalistes est resté assez stable, mais le lancement de nouvelles activités (AFPTV, réseaux sociaux etc.) s'est traduit par le redéploiement des 50 postes créés en 2000, ainsi que par le recours à des salariés locaux et le développement de la précarité, des sous-effectifs, du stress...

## L'emploi AFP statut siège (CDI+CDD au 31 décembre de chaque année)

	Journalistes	Employé-e-s	Cadres adm.	Ouvriers	Cadres tech.	TOTAL
<b>Créations de postes 2000</b>	<b>+50</b>	<b>+8</b>	<b>+6</b>	<b>+9</b>	<b>+6</b>	<b>+79</b>
2002	875	172	114	173	123	1457
<b>2014</b>	<b>866</b>	<b>145</b>	<b>144</b>	<b>137</b>	<b>123</b>	<b>1415</b>
Solde 2002-2014	-9	-27	+30	-36	0	-42
<b>Solde bis 2002-2014</b>	<b>-9</b>	<b>+3</b>		<b>-36</b>		<b>-42</b>

*Tableau réalisé par SUD. Sources: accords ARTT de 2000, Bilans sociaux*

**Résultat :** dans la quasi-totalité des services de l'agence, le travail est devenu plus prenant. Dans le même temps, de fortes inégalités se sont creusées.

- D'une part, les accords sociaux - dénoncés par la direction en date du 9 novembre 2015, mais toujours en vigueur - sont assez protecteurs pour les salariés effectuant du travail posté (journalistes des desks, employé-e-s, ouvriers).
- De l'autre, les journalistes de production (rubricards, vidéastes, journalistes en province et à l'étranger...) et de nombreux cadres doivent effectuer des horaires à rallonge, assurer des astreintes, réaliser du travail souvent non rémunéré.

## Tous perdants, mais principalement les jeunes

Le Plan Hoog (renégociation de la quasi-totalité des accords sociaux) s'appuie sur ces inégalités en tentant de diviser les personnels entre « nobles » et « nantis ». Si certains pensaient que cela pourrait aboutir à un « rééquilibrage instaurant plus d'équité », ils en seront pour leurs frais. Car pour la direction il ne s'agit pas de prendre aux « privilégiés » pour donner aux autres, il s'agit de PRENDRE À TOUS, et donc de niveler par le bas. (/...)

Idée clé du Plan Hoog : le *travailler plus pour gagner moins*. Cela passe surtout par une hausse brutale du nombre de jours travaillés. Rappelons le projet actuel de la direction :

### 1/ Repos compensatoires, RTT

- Pour les journalistes des desks, les employé-e-s et les ouvriers, la direction estime qu'en tenant compte des horaires et du nombre de jours de repos, ils travaillent en moyenne 35 heures ou moins. Selon sa dernière « proposition », la direction leur laisserait 4 jours compensatoires par an (au lieu de 18 RTT pour les journalistes et 14 pour les autres salariés concernés). Les horaires effectifs passeraient à 39 heures.
- Pour les journalistes de production et les cadres (dont la durée de travail effectif est souvent très largement supérieure à 35 ou 40 heures), ils devraient encore plus bosser qu'actuellement, car ils ne garderaient que 7 jours compensatoires, au lieu des 18 RTT).
- Cette **perte brutale de jours de repos pour tous** (jusqu'à -14 jours par an) ne serait que très modestement compensée par un congé ancienneté : 2 jours ouvrables après 5 ans de présence, 4 jours après 10 ans, 6 jours après 15 ans.

### 2/ Congés annuels

Pour les journalistes, employés et cadres administratifs, le nombre de jours de congé resterait inchangé (44 jours), tandis que celui des ouvriers et cadres techniques baisserait (44 jours au lieu de 50 ou 51 jours, 54 pour les chefs de quart).

### 3/ Travailler plus

Si la direction trouve des syndicats pour signer un accord valable entérinant ce recul social – ou si un tel texte est approuvé par référendum en contournant les syndicats majoritaires, comme le prévoit la loi El Khomri -, il s'appliquera à tous. En l'absence d'accord, **tous les salariés qui étaient en CDI avant le 9 novembre 2015** garderaient leurs congés annuels actuels, mais risqueraient de perdre leurs RTT. **Toutes les nouvelles recrues** (et donc surtout les jeunes) n'auraient que les repos compensatoires et les congés annuels prévus par le texte de la direction.

## La direction refuse de chiffrer son projet

Qu'est ce qui justifie ces mesures ? Interpellé par *SUD* lors de la réunion de négociation du 1er avril, le directeur général Rémi Tomaszewski a donné quelques vagues explications, mais refusé de chiffrer les gains financiers escomptés par le « travailler plus ».

Lorsqu'on recoupe les différentes déclarations de la direction, on ne peut que constater le **manque de transparence**, et donc **l'absence de sincérité** dans la justification économique et financière de son projet. Voici les différents motifs avancés :

- « **Il faut freiner l'évolution de la masse salariale** »

L'évolution de la masse salariale n'est-elle pas déjà maîtrisée depuis la signature du premier Contrat d'objectifs et de moyens en 2003 ? Pour les salariés relevant du droit français, cela a entraîné un gel total des barèmes sur plus de 4 ans : en 2009, puis entre novembre 2012 et aujourd'hui.

Le DG évoque aussi le coût financier important de la provision pour congés payés et RTT constaté il y a trois ans. Mais il reconnaît lui-même que ce coût a été fortement réduit par les mesures organisationnelles (gestion des congés) prises depuis.

- « **La mise en conformité avec les règles fiscales et les lois coûtera cher** »

Depuis des années, *SUD* n'a cessé de dénoncer des pratiques « souvent immorales, parfois illégales » de l'AFP, frappant surtout (mais pas uniquement) des précaires et des salariés à l'étranger. Lorsque le scandale du non-respect du code du travail concernant les indemnités congés payés a éclaté en 2010, le PDG Emmanuel Hoog a lancé un audit social et *SUD* a dit

« chiche ». Nous avons raconté tout ce que nous savions : sur les délégations de solde, les arrangements olé-olé et les risques juridiques tant en France qu'à l'international.

Mais qu'en a retiré l'énarchie qui nous gouverne ? Faute d'avoir réglé ces problèmes, la direction veut maintenant se rattraper sur notre dos : la régularisation de la dette sociale est l'un des motifs pour nous faire travailler plus et gagner moins.

- « **Les avantages sociaux actuels sont incompatibles avec le principe de réalité économique** »

Argument qui revient toujours plus souvent pour éviter tout débat sur les questions de fond et sur des choix différents. Pourtant, les règles en vigueur en matière de temps de travail et de congés ont été fixées il y a plus de 15 ans. Ont-elles mis en péril l'équilibre financier de l'AFP ? Le « travailler plus » n'est à l'ordre du jour que depuis l'annonce du Plan Hoog en 2013<sup>1</sup>.

## Des choix politiques néfastes

Le PDG et ses proches éludent soigneusement les questions concernant l'endettement de l'agence et de la filiale technique de financement AFP Blue. Mais surtout, ils se montrent irrités dès lors qu'on les interroge sur le véritable motif du Plan Hoog : le désengagement financier de l'Etat.

**Pourtant, un constat s'impose : si l'AFP a aujourd'hui du mal à boucler son budget, ce n'est ni le fait d'une explosion de la masse salariale, ni celui d'un recul du chiffre d'affaires commercial, ni même celui des contraintes imposées par les règles européennes de la concurrence (que nous avons par ailleurs sévèrement critiquées<sup>2</sup>). Ces difficultés sont essentiellement dues aux décisions du gouvernement français :**

- En vertu de l'accord passé avec Bruxelles en 2015, **l'Etat français a le droit de subventionner l'AFP à hauteur de 100% du « coût net » de ses missions d'intérêt général.**

- **Mais le gouvernement prévoit, dans le COM signé avec le PDG en 2015, de réduire progressivement la part des aides versées à l'AFP.** Alors que ces subventions augmentaient de 1,8% par an au cours du COM 2009-2013, l'augmentation annuelle prévue par le COM 2014-2018 diminue chaque année, pour atteindre 0% en 2018<sup>3</sup>.

- Les chiffres annoncés pour le budget 2016 montrent que **le surcoût de la mission d'intérêt général est d'ores et déjà sous-compensé.** Même en versant une aide initialement non prévue de 1,6 M€, les subventions publiques ne crèvent pas le plafond d'une compensation à 100% du « coût net » de la mission d'intérêt général.



(/...)

<sup>1</sup> Cf. <http://www.sud-afp.org/spip.php?article213>

<sup>2</sup> Cf. <http://www.sud-afp.org/spip.php?article323>

<sup>3</sup> Cf. <http://www.sud-afp.org/spip.php?article298>

# Cartes sur table, M. Hoog !

Tout indique que le Plan Hoog vise à faire payer au personnel de l'AFP le coût du désengagement de l'Etat. Et que nous sommes entrés dans une spirale infernale où tout nouvel effort du personnel sera effacé par la réduction des subventions publiques versées à l'agence.

C'est pourquoi il est essentiel que le PDG revienne lui-même dans la négociation sociale, pour enfin répondre aux questions que tout le monde est en droit de se poser :

- **Quels sont les gains financiers escomptés par les différentes mesures d'économies**, et notamment l'augmentation du temps de travail, auxquelles il veut aboutir via le « Grand accord » censé se substituer aux 117 accords sociaux dénoncés en 2015 ?
- **Quel est le montant annuel des sommes qui échappent à l'AFP parce que le gouvernement a décidé de ne pas compenser à 100% le surcoût de la mission d'intérêt général ?**
- **Est-il envisagé de régulariser la « dette sociale », due au non-respect des règles fiscales et des lois, autrement qu'en déshabillant Pierre pour habiller Paul ?**
- **Quelle perspective de sortie de crise peut offrir la direction ?** Ne faut-il pas craindre qu'après le Plan Hoog-1, un nouveau plan d'économies soit présenté comme inévitable ?

**Sans réponses à ces questions, la négociation du « Grand accord » restera entachée par l'absence de sincérité.**



Au moment où des milliers de salariés et de jeunes se battent pour la défense du Code du travail, il est évident que le sort de l'AFP est étroitement lié à la politique d'austérité du gouvernement : réduction de la dépense publique, casse des droits sociaux pour améliorer la compétitivité des entreprises face au dumping social sur les marchés mondiaux...

Face à cette offensive de régression sociale, les salariés de l'AFP sont directement concernés par les mobilisations interprofessionnelles en cours.

## A l'AFP comme partout, battons-nous pour d'autres choix !

- **Contre la politique d'austérité !**
- **Retrait de la loi El Khomri !**
- **Halte à la fraude fiscale, pas de cadeaux aux patrons du CAC-40 et à leurs actionnaires !**
- **Pour une autre répartition des richesses !**
- **Pour des embauches ; réduction du temps de travail à 32 heures pour tous !**

Paris, le 7 avril 2016

**SUD-AFP (Solidaires-Unitaires-Démocratiques)**

